



Décision n° : 2022/ 96

**Conclusion de l'avenant 1 au marché
 relatif à la fourniture et livraison de
 repas en liaison froide 2021 - 2023**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 août 2021 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Considérant, les modifications introduites par l'avenant 1

La situation exceptionnelle oblige les collectivités et entreprises à revoir leurs contrats conformément aux circulaires n° 6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ; et circulaire n° 6380/SG du 29 novembre 2022 relative à la prise en compte de l'évolution des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.

DESIGNATION	TVA	PRIX EN VIGUEUR AVANT REVISION		PRIX REVISÉS A COMPTER 01/09/2022	
		HT	TTC	HT	TTC
Repas Enfant de 3 à 11 ans	5,5%	2,15 €	2,27 €	2,28 €	2,41 €
Repas Plus de 12 ans et Adulte	5,5%	2,25 €	2,37 €	2,39 €	2,52 €
Pique Nique Enfant de 3 à 11 ans	5,5%	2,66 €	2,81 €	2,82 €	2,98 €
Pique Nique plus de 12 ans et Adulte	5,5%	3,18 €	3,35 €	3,37 €	3,56 €
Repas Adulte Prestation spéciale séminaire	5,5%	2,83 €	2,99 €	3,00 €	3,17 €
Option pain : 1 pain pour 10	5,5%	1,00 €	1,06 €	1,06 €	1,12 €

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant correspond.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Envoyé en Sous-Préfecture
 le :
 Affiché le :
 Acte certifié exécutoire à
 Eu,
 Le
 Le Président,

Fait à Eu, le

Le président,

Eddie Facque

